



No de résolution
ou annotation

7^e réunion
28 avril 2026
19 h

CA-2526-051

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 28 avril 2026 à la salle Le Visionnaire, 670, rue Lapierre à Thetford Mines, sous la présidence de M. David Nadeau, président.

Membres présents : M^{me} Nadine Bergeron, M. Daniel Bertrand, M^{me} Pamela-Ann Bouchard-Gagnon, M^{me} Josyane Dufresne-Dubois, M. Émanuel Langlois, M. Marc-André Lapierre, M. Sébastien Noël, M^{me} Julie Paré et M^{me} Linda Roberge.

Membres absents : M^{me} Catherine Beaudoin, M^{me} Pascale Chamberland et M^{me} Guylaine Dubuc.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Patrick Touzin à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles, M^{me} Andrée Roy, directrice du Service des ressources financières et M^{me} Alexandra Nadeau, directrice du Service des ressources humaines.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. David Nadeau, ouvre la réunion. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Monsieur David Nadeau demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Le point suivant est retiré :

11. Calendrier de la formation professionnelle 2026-2027.

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Mot de la direction générale
7. Demande d'appui Ville de Thetford Mines – rénovation Centre Mario-Gosselin
8. Demande d'appui Ville de Thetford Mines – construction skatepark et pumptrack
9. Modification – calendrier scolaire 2026-2027 – secteur jeune (primaire et secondaire)
10. Calendrier de la formation générale des adultes 2026-2027
11. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général
– Année scolaire 2026-2027
12. Plan d'effectifs – Personnel professionnel
– Année scolaire 2026-2027
13. Mandat du vérificateur
14. Réfection de salles de bains et des corridors sur les étages – école St-Noël
15. Aménagement du stationnement et de la cour d'école – Polyvalente de Black Lake
16. Autre sujet



No de résolution
ou annotation

17. Dépôt de documents
 - 17.1. Procès-verbal du comité des ressources humaines
 - 17.2. Procès-verbal du comité d'investissement
 - 17.3. Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique
18. Prochaine rencontre : 26 mai 2026
19. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal du 31 mars 2026 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 31 mars 2026

Aucun suivi.

5. Période de questions

Aucune.

6. Mot de la direction générale

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

7. Demande d'appui Ville de Thetford Mines – rénovation Centre Mario-Gosselin

La Ville de Thetford Mines veut rénover le Centre Mario-Gosselin (CMG) par l'entremise du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de l'actualiser aux nouvelles réalités sportives de notre région. Pour ce faire, la Ville de Thetford Mines aimerait avoir l'appui du Centre de services scolaire des Appalaches pour obtenir l'aide financière de la part du ministère de l'Éducation.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines veut rénover le Centre Mario-Gosselin (CMG) par l'entremise du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de l'actualiser aux nouvelles réalités sportives de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines aimerait avoir l'appui du Centre de services scolaire des Appalaches pour obtenir l'aide financière de la part du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE Le CMG est utilisé par nos élèves du primaire pour les cours d'initiation au patin et par les équipes d'hockey les Montagnards de la Polyvalente de Thetford Mines;

Il est proposé par Monsieur Émanuel Langlois :

CA-2526-052

CA-2526-053



No de résolution
ou annotation

CA-2526-054

D'APPUYER la demande de la Ville de Thetford Mines dans leur projet de rénovation du Centre Mario-Gosselin afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Adopté à l'unanimité

8. Demande d'appui Ville de Thetford Mines – construction skatepark et pumptrack

La Ville de Thetford Mines veut construire un *skatepark* et une *pumptrack* par l'entremise du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de répondre à des nouveaux besoins des citoyens. Pour ce faire, la Ville de Thetford Mines aimerait avoir l'appui du Centre de services scolaire des Appalaches pour obtenir l'aide financière de la part du ministère de l'Éducation.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines veut construire un *skatepark* et une *pumptrack* par l'entremise du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) afin de répondre à des nouveaux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford Mines aimerait avoir l'appui du Centre de services scolaire des Appalaches pour obtenir l'aide financière de la part du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le *skatepark* et la *pumptrack* pourraient être utilisés par nos élèves du primaire surtout pour les écoles St-Gabriel et de l'Étincelle;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'APPUYER la demande de la Ville de Thetford Mines dans leur projet de construction d'un *skatepark* et d'une *pumptrack* afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Adopté à l'unanimité

9. Modification – Calendrier scolaire 2026-2027 – secteur jeune (primaire et secondaire)

Modifications au calendrier scolaire pour 2026-2027, et ce, pour les deux ordres d'enseignement (primaire-secondaire).

Dans toutes les décisions engageant le calendrier scolaire, par exemple la session d'épreuves de fin d'année, l'article 16 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire doit être respecté. Cet article stipule que le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.

Le calendrier scolaire pour le primaire compte 20 journées pédagogiques (entente comité calendrier). Pour le secondaire, il en compte 20 également. Pour tendre à maintenir l'objectif de 180 jours de classe, des tempêtes de neige qui obligent le centre de services scolaire à fermer ses écoles peuvent faire diminuer le nombre de jours fixes de 20 à 18.

Le processus de consultation étant complété auprès du comité de parents et du personnel enseignant, les parents recommandent le calendrier comme présenté.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE des élections provinciales seront tenues le 5 octobre 2026;



No de résolution
ou annotation

CA-2526-055

CONSIDÉRANT QUE la Loi électorale prévoit, à l'article 305, que les écoles et les centres de formation professionnelle ou de formation générale aux adultes doivent être disponibles le jour du vote;

CONSIDÉRANT QUE l'article 306 de cette même loi édicte que le jour du scrutin est un jour de congé pour les élèves de toute école d'un centre de services scolaire situé dans une circonscription où se tient une élection.

Il est proposé par Madame Linda Roberge :

D'ADOPTER les modifications proposées au calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale du secteur jeune, telles que présentées par le directeur du Service éducatif, monsieur Marc-André Lapierre.

Adopté à l'unanimité

10. Calendrier de la formation générale des adultes 2026-2027

Le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (Loi sur l'instruction publique, article 252).

Les jours suivants sont des jours de congés pour les personnes inscrites en formation générale des adultes:

1. le 1^{er} juillet;
2. le premier lundi de septembre;
3. le deuxième lundi d'octobre;
4. les 24, 25 et 26 décembre;
5. les 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier;
6. le Vendredi saint et le lundi de Pâques;
7. le lundi qui précède le 25 mai;
8. le 24 juin.

La personne peut toutefois être appelée à participer à des stages liés aux programmes d'études pendant ces jours de congé.

C'est un comité ad hoc constitué de trois représentants CSS et de trois représentants syndicaux qui a pour mandat d'élaborer, avant le 1^{er} mai de chaque année, le calendrier scolaire.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique relatives au calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc recommande ledit calendrier;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des adultes par le directeur du Service éducatif;

Il est proposé par Madame Josyane Dufresne-Dubois :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des adultes tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

CA-2526-056



No de résolution
ou annotation

CA-2526-057

11. Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur général
– Année scolaire 2026-2027

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 1^{er} juin de chaque année financière, un plan d'effectifs pour l'année financière suivante. Ce plan ne couvre pas les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire, les postes du secteur des services de garde et des milieux scolaires, les postes particuliers de même que les affectations visées par les surcroûts de travail.

Le centre de services scolaire soumet obligatoirement au syndicat, au plus tard le 15 mai de chaque année financière et au moins 7 jours avant son adoption, un projet de plan d'effectifs aux fins de consultation.

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur général ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité consultatif de gestion et du comité des ressources humaines le 25 mars 2026 et le 30 mars 2026. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.07 de l'entente nationale du personnel de soutien du secteur général, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 31 mars 2026 au 8 avril 2026.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel de soutien du secteur général a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de gestion et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Madame Pamela-Ann Bouchard-Gagnon :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général, pour l'année scolaire 2026-2027, tel qu'il est déposé et présenté par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité

12. Plan d'effectifs – Personnel professionnel – Année scolaire 2026-2027

Au plus tard le 15 mai, le centre de services scolaire présente au comité des relations de travail les orientations pouvant amener des modifications au plan d'effectifs (référence clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel).

Tout d'abord, les besoins en personnel professionnel ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité de répartition des ressources et du comité des ressources humaines le 24 mars 2026 et le 30 mars 2026. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.



No de résolution
ou annotation

CA-2526-058

Comme précisé à la clause 5-6.03 de l'entente nationale du personnel professionnel, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation Chaudière-Appalaches (SPPECA) au cours de la période du 31 mars 2026 au 8 avril 2026.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat des professionnels, le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent l'adoption du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2026-2027.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT QUE le syndicat du personnel professionnel a été consulté;

CONSIDÉRANT QUE le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines recommandent le plan d'effectifs proposé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

D'ADOPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel, pour l'année scolaire 2026-2027, tel qu'il est déposé et présenté par la directrice du Service des ressources humaines, madame Alexandra Nadeau.

Adopté à l'unanimité

13. Mandat du vérificateur

Pour chaque année financière, le centre de services scolaire nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire.

Le mandat est déterminé par le ministre et porte sur trois missions possibles, soit un audit d'informations financières spécifiques incluses au rapport financier de 9 mois se terminant le 31 mars ou un audit des états financiers de 9 mois se terminant le 31 mars, un audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 30 juin et un audit portant sur la déclaration de l'effectif scolaire.

Le dernier contrat octroyé couvrait les années 2021-2022 à 2023-2024. Une seule firme avait déposé une offre de service, soit Raymond Chabot Grant Thornton, l'auditeur du Centre de services scolaire des Appalaches depuis de nombreuses années.

Au cours de l'année 2022-2023, ce contrat a été renégocié suite à l'intention de l'auditeur d'annuler ce dernier si le prix n'était pas ajusté à la hausse. La hausse a été acceptée à ce moment jusqu'à la fin du contrat soit le 30 juin 2024. Pour l'année se terminant le 30 juin 2025, le mandat d'audit a été accordé de gré à gré à Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est de nouveau proposé d'accorder le mandat d'audit de gré à gré à Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année se terminant le 30 juin 2026.

En procédant ainsi, on applique l'exception de la politique des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaire des Appalaches.

Article 15 : Exception

15.1

Sauf pour les contrats dont la dépense est supérieure au seuil prévu par les accords intergouvernementaux applicables, le conseil d'administration peut autoriser le Centre de services scolaire, dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, à procéder à une acquisition en biens, en services ou en travaux de construction selon un mode d'acquisition autre que ceux prévus dans la présente Politique, en autant que ce faisant, le Centre de services scolaire respecte les principes de la présente Politique.



No de résolution
ou annotation

CA-2526-059

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le dernier contrat d'audit externe couvrait les années 2021-2022 à 2023-2024;

CONSIDÉRANT QU'à ce moment un appel d'offres sur invitation avait été déposé auprès de 3 firmes d'auditeurs;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot Grant Thornton avait été la seule firme invitée à avoir déposé une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'audit de 2024-2025 a été accordé de gré à gré à Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT la satisfaction du centre de services scolaire pour les services reçus dans le passé par Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'octroyer le contrat de gré à gré à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2025-2026;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'OCTROYER de gré à gré le contrat d'audit externe pour l'année 2025-2026 à Raymond Chabot Grant Thornton selon l'offre de service déposée par ceux-ci et d'autoriser la directrice du Service des ressources financières à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

14. Réfection de salles de bains et des corridors sur les étages – école St-Noël

Le projet consiste à ajouter des salles de bains communes et privées dans les classes de maternelle au premier et au deuxième étage. Des bureaux pour le personnel sont réaménagés au deuxième étage. Finalement, des casiers dans les corridors des deux étages et certaines armoires sont également ajoutés.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 avril 2026 et que ce dernier en recommande l'octroi à CRL Construction;

Il est proposé par Monsieur Émanuel Langlois :

D'OCTROYER le contrat de réfection de salles de bains et des corridors sur les étages – école St-Noël à CRL Construction au montant de 845 800,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

15. Aménagement du stationnement et de la cour d'école – Polyvalente de Black Lake

Volet stationnement

Le projet consiste à modifier et à agrandir le stationnement actuel; des trottoirs, un débarcadère, deux escaliers couverts et deux lampadaires seront également ajoutés.

CA-2526-060



No de résolution
ou annotation

CA-2526-061

Volet cour d'école

Le projet consiste à créer trois zones distinctes pour les différentes clientèles : plusieurs modules et une zone de détente pour le CDM / AZUR, un module et une zone de détente pour AIBL (primaire), 3 paniers de basket et une zone de détente, incluant une agora pour le secondaire et une patinoire de dek hockey partagée par le primaire et le secondaire.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 avril 2026 et que ce dernier en recommande l'octroi à Cité Construction TM inc.;

Il est proposé par Madame Linda Roberge :

D'OCTROYER le contrat d'aménagement du stationnement et de la cour d'école – Polyvalente de Black Lake à Cité Construction TM inc. au montant de 1 555 008,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

16. Autre sujet

Aucun.

17. Dépôt de documents

- 17.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines
- 17.2 Procès-verbal du comité d'investissement
- 17.3 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique

18. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 26 mai 2026 à 19 h.

19. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

DE LEVER la rencontre. Il est 19 h 40.

Adopté à l'unanimité


Le président


Le secrétaire

CA-2526-062